

Hans-Ulrich Jost

«Surveiller et punir».

Le quadrillage du mouvement ouvrier et du socialisme par la bourgeoisie suisse aux 19e et 20e siècles

Cents ans de Police politique en Suisse, Lausanne: Ass. pour l'étude de l'histoire du mouvement ouvrier & Editions d'en bas, 1992, p. 11-29.

Le système des fiches et les pratiques de la police fédérale, tels qu'ils ont été révélés ces derniers temps, ne manifestent que la pointe d'un iceberg qui appartient bel et bien aux traditions helvétiques. En effet, la surveillance méthodique et le contrôle permanent d'une partie de la population, propres déjà à la politique de l'Ancien Régime, se sont renouvelés avec vigueur au cours de la deuxième moitié du 19e siècle. A ce système policier, se sont superposés des discours et des comportements qui cherchaient à intimider les couches populaires ou des courants politiques considérés comme insuffisamment conformes à la morale et aux idées des classes dominantes. En d'autres termes, la surveillance des citoyens "oppositionnels" ou "déviant" a constitué, et constitue encore, un élément fondamental de la culture politique de la Suisse moderne. Cette pratique policière a toujours été tacitement approuvée par les classes dirigeantes. Et en règle générale, les quelques démarches critiques la dénonçant ont été facilement détournées et bagatellisées.

En ce qui concerne le mouvement et le monde ouvrier, ils incarnent, depuis leur toute première apparition, les cibles privilégiées de ce quadrillage politique et policier. Avec, comme démarche spécifique de la part des pouvoirs établis, une ferme volonté d'entraver et de réprimer toutes velléités de socialisme ou d'idées collectivistes qui oseraient prôner une alternative aux valeurs de la bourgeoisie libérale. Cette forme d'exclusion et de criminalisation d'une partie de la population est corroborée par une culture politique du quotidien qui tend à stigmatiser l'ouvrier syndiqué et le citoyen acquis à une pensée socialisante. C'est pourquoi, il faut chercher le corollaire de cette mentalité policière sur les lieux de travail, à l'école, dans l'administration et dans les fêtes populaires - bref, partout où la sociabilité et le discours public véhiculent les dogmes des classes dominantes.

Dans cette perspective, je propose un éventail de faits historiques destinés à illustrer les différentes formes mises en oeuvre par la mentalité policière de cette culture politique suisse du 19e et 20e siècles. Cette présentation est divisée en six chapitres: 1. les interventions de caractère direct et personnel; 2. les stratégies d'une politique sociale sélective; 3. les procès d'intimidation; 4. les interventions partisans des autorités politiques; 5. les pièges de la participation au pouvoir; et 6. les démarches visant un déclassement culturel du monde ouvrier, de la politique et de la pensée socialistes.

Certes, ces six points relèvent d'une histoire parfois marginale, et en tout cas mal connue. Cependant, en approfondissant certains aspects d'une histoire sociale encore peu développée en Suisse, nous pourrions facilement évaluer l'importance de telles pratiques

dans la vie sociale et la politique du monde ouvrier. En effet, comme on le verra, chacune des approches proposées ouvre de vastes perspectives que, pour des raisons de temps, je ne peux ici qu'esquisser. Il est donc inévitable, qu'en l'état actuel de la recherche, il manque des références importantes et que des analyses pertinentes fassent encore défaut. Mais espérons que ces quelques jalons suscitent dans l'historiographie suisse, en dépit d'un révisionnisme qui tente de nier l'existence même de la classe ouvrière, des recherches qui donnent une image plus complète et plus complexe de notre société contemporaine.

1. Les interventions de caractère direct et personnel

Avant même que la formule de luttes des classes soit entrée dans le discours du mouvement ouvrier, une bataille individuelle avait été entamée contre les adhérents aux courants socialistes. En guise d'exemple, j'aimerais épingler trois pratiques développées au cours de cette lutte particulière: a) la «guillotine sèche», b) les atteintes à la liberté de coalition, et c) les mesures économiques contre la liberté de presse.

a) La «guillotine sèche».

Prenons, pour entrer en matière, une situation qui date du début de la formation du mouvement ouvrier. Le 16 janvier 1846, argumentant sur l'apparition de «communistes» dans l'arène politique, la *Neue Zürcher Zeitung* propose, entre autres, la mesure suivante: «Les propriétaires de fabriques, d'ateliers ou du grand commerce peuvent apporter une aide non négligeable en menaçant leurs employés de licenciement s'ils se compromettent avec des communistes.»

Souvenons-nous: au début des années 40 du 19e siècle, les idées «communistes» d'un certain Wilhelm Weitling commençaient déjà à inquiéter les bourgeois libéraux. Un de leurs représentants les plus respectés, le Conseiller d'Etat zurichois Johann Caspar Bluntschli, organise alors un véritable procès d'intention contre Wilhelm Weitling, un adepte du socialisme utopique¹. Après l'expulsion de ce dernier par le gouvernement cantonal, la pensée socialiste réapparaît dans le *Bote von Uster*, une feuille populaire rédigée par Johann Jakob Treichler, un jeune instituteur zurichois². S'il n'est pas question d'entrer ici dans les détails de ces événements, il faut néanmoins retenir les noms de ces deux protagonistes, car ils signalent l'entrée en scène d'un des premiers courants du mouvement ouvrier suisse. D'emblée ce mouvement, en dépit de son caractère parfaitement légal, est dénigré par la bourgeoisie libérale comme «communiste», c'est-à-dire comme «criminel».

Sans vouloir poursuivre l'histoire de cette répression systématique organisée par le gouvernement zurichois, je tiens encore à mettre en évidence la stratégie proposée aux

¹ HAEFELIN Jürg, Wilhelm Weitling. Biographie und Theorie. Der Zürcher Kommunistenprozess von 1843, Bern: Lang, 1986.

² WIRTH Franz, Johann Jakob Treichler und die soziale Bewegung im Kanton Zürich (1845/1846), Basel/Frankfurt a.M.: Helbling & Lichtenhahn, 1981 (Basl.Beitr. z. Geschichtswiss. 144).

patrons par la NZZ: il s'agit d'entraver l'épanouissement des idées socialistes par une contrainte bien précise à l'égard des ouvriers, à savoir la menace de licenciement. Or, dans la situation économique précaire de l'époque, cette mesure touche à la base existentielle des travailleurs. Ce n'est donc pas un hasard si cette pratique, qui rencontrera un succès certain, porte le nom tranchant de «guillotine sèche»: une notion reprise par Erich Gruner dans son récent ouvrage sur l'histoire du mouvement ouvrier³.

Par cette méthode de licenciement des travailleurs engagés dans les mouvements syndicaux ou politiques de gauche, le patronat réussit à établir une pression permanente sur la classe ouvrière. Pour repérer les fauteurs de troubles potentiels, les entrepreneurs utilisent différentes méthodes d'information et de communication. Lors d'une grève à Bâle en 1868, chacun des ouvriers licenciés pour cause de participation à la lutte reçoit une lettre de congé marquée d'un petit sigle presque invisible. C'est ainsi que les patrons signalent les militants à leurs collègues, tout en les invitant tacitement à appliquer à leur tour la «guillotine sèche».

Cette pratique, bien connue sous le nom de «listes noires» deviendra l'un des moyens les plus efficaces de la lutte patronale contre les ouvriers syndiqués. A l'époque, c'est l'Association patronale des industriels en machines (ASM) qui met en place l'un des systèmes de contrôle et de surveillance les plus redoutables. Parmi d'autres moyens, elle crée un bureau de placements qui servira moins à offrir des emplois -seulement 2,8% des engagements passent par l'intermédiaire de cet office- qu'à enregistrer les ouvriers signalés comme syndicalistes actifs. Au début du 20^e siècle, l'ASM disposera d'un fichier de quelques dizaines de milliers de noms concernant les ouvriers de l'industrie des machines. De surcroît, elle établit une liste de 392 militants («*besonders eifrige Agitatoren*») distribuée à tous les membres de l'association. Quant à l'organisation des patrons de l'industrie textile (*Zentralstelle des Textilarbeiterverbandes*), elle dispose alors d'un fichier de 45'000 noms, un chiffre deux fois supérieur au nombre d'ouvriers employés dans ce secteur. En guise de conclusion à la mise en scène de ce paysage social, Erich Gruner résume ainsi la politique patronale:

«Les répercussions étaient multiples. Mis à part l'affaiblissement des syndicats (la caisse des grèves est surchargée durant des années!), les ouvriers sanctionnés risquaient de tomber dans une grave détresse. Vu la portée internationale des accords patronaux, on pouvait leur fermer le marché du travail européen et ainsi les ruiner économiquement. Cette sanction était souvent aggravée par le fait que le boycott frappait aussi leur femme et leurs filles (par l'exclusion du travail de nettoyage)»⁴.

Ce contrôle et cette «sélection négative» ne concernent pas seulement, et de loin, les ouvriers impliqués dans les grèves. Il arrive aussi que les patrons sanctionnent de la

³ GRUNER Erich, *Arbeiterschaft und Wirtschaft in der Schweiz*, 3 vol., Zürich: Chronos, 1987/88.

⁴ GRUNER, op.cit. t.2, pp. 824-825.

même façon ceux qui participent à la fête du 1er mai, ceux qui sont abonnés à un journal socialiste ou encore, plus simplement, ceux qui manifestent une quelconque sympathie pour la gauche.

b) Atteinte à la liberté de coalition.

Parmi les mesures destinées à lutter contre l'influence des syndicats, il en est une qui consistait à faire signer aux ouvriers des contrats interdisant leur adhésion à de telles organisations. En règle générale, le contrôle de cette interdiction passe par les «bureaux de placements» et les fichiers des associations patronales. Mais parfois, on fait aussi appel à des mouchards recrutés dans le mouvement ouvrier lui-même.

En principe, il s'agit d'une atteinte à la liberté de coalition garantie par l'article 56 de la Constitution fédérale de 1874. Mais les interprétations juridiques en la matière se sont faites au détriment de ce droit constitutionnel. En effet, la liberté de coalition est subordonnée au code des obligations qui règle le contrat de travail et le licenciement. Et ce dernier est considéré comme un acte relevant uniquement du droit privé, c'est à dire des rapports strictement personnels entre ouvrier et patron. Mais l'ouvrier, dit-on, garde toute sa liberté de coalition: il lui suffit de ne pas accepter le contrat de travail, c'est-à-dire d'aller chercher ailleurs son gagne-pain. De toute façon, il était extrêmement rare qu'un patron affiche ouvertement avoir licencié un travailleur à cause de son activité syndicale⁵.

Cette entrave à la liberté de coalition a parfois engendré dans les rangs des patrons des idées bizarres. Organiser des ouvriers et employés, disaient d'aucuns, relève d'une action illégale, ou du moins illégitime. Ainsi, en 1918, l'Union des banques zurichoises - l'association locale des directeurs de banques - refuse sous ce prétexte d'entrer en discussion avec la Société des employés de banques nouvellement créée. C'est finalement le Conseil d'Etat zurichois qui doit rappeler aux directeurs des banques l'existence du droit de coalition⁶. Il n'empêche que ces interprétations patronales des lois ont largement nourri l'idée qu'un ouvrier syndiqué se situe en marge de la légalité. Le poids de cette version n'est sans doute pas étranger au fait qu'une partie des travailleurs saluera favorablement la reconnaissance formelle des contrats collectifs et la Paix du travail de 1937.

c) Mesures économiques contre la liberté de presse (ou d'opinion).

Dans le cadre de ces luttes contre des personnes, force est de mentionner finalement une stratégie particulière appliquée contre des journalistes et la presse du mouvement ouvrier. A titre d'exemple, je prendrai le cas de Pierre Coullery (1819-1903) et de son

⁵ Cf. à ce propos le chapitre 11.13. de GRUNER, op.cit. t.2, pp.1153-1162.

⁶ JOST Hans Ulrich, Linksradikalismus in der deutschen Schweiz 1914-1918, Bern: Stämpfli, 1973, p.166.

journal *Der Arbeiter* de l'année 1851⁷. Tous deux popularisent une pensée inspirée par des idéaux socialisants qui, très vite, vont se répandre dans la campagne bernoise. Les conservateurs et les radicaux de ce canton prennent rapidement conscience que le journal *Der Arbeiter* joue un rôle important dans l'organisation et la mobilisation des adhérents. Imitant la tactique des bourgeois de Zurich contre Treichler, ils commencent eux aussi à exercer une pression sur le propriétaire de l'imprimerie du journal, ce qui aura pour conséquence de bloquer sa parution.

De pareilles sanctions contre la presse socialiste, «souples» et la plupart du temps bien dissimulées, sont malheureusement peu connues. Les cibles préférées pour les exercer sont bien sûr les journalistes et les rédacteurs en personne. Ernest Rodel, rédacteur au *Freier Aargauer* après la Première guerre mondiale, nous fournit un exemple particulièrement révoltant. Après avoir critiqué dans son journal les conditions de travail dans l'industrie argovienne, il doit faire face à des patrons qui, ne pouvant s'attaquer directement au journal, licencient abruptement son frère et son père. La famille devra quitter la région pour chercher du travail ailleurs⁸.

Mis à part sa situation économique précaire, le journaliste qui s'engage dans une feuille socialiste doit également accepter que sa carrière soit fortement limitée. En effet, il a peu de chances de décrocher encore un poste dans la presse bourgeoise, alors que la base économique des journaux du mouvement ouvrier, ne profitant guère de contrats de publicité juteux, reste très fragile. Dans ce contexte, le principe de «liberté de presse et d'opinion» est passablement entamé.

2. Stratégies de la politique sociale sélective

Il ne fait aucun doute que la politique sociale des entrepreneurs helvétiques se soit souvent distinguée par son caractère philanthropique et parfois même progressiste. Je tiens donc à préciser que je n'ai nullement l'intention, par les remarques qui suivent, de nier certains exploits réalisés dans ce domaine. Cependant, il ne faut pas non plus en dissimuler les aspects coercitifs. En effet, il arrive souvent que la politique sociale des patrons comporte des buts secondaires d'une certaine portée, comme par exemple la lutte contre l'influence des organisations syndicales d'une part, et l'encadrement individuel de l'ouvrier d'autre part. Mais regardons comment cela se présente sur le plan concret.

Au début du 20^e siècle, face aux typographes hautement organisés, les patrons des imprimeries décident de créer une caisse maladie offrant des prestations bien meilleures que celle gérée par le syndicat. En 1907, cette caisse est transformée en syndicat «jaune» et servira par la suite aux patrons comme instrument de lutte contre l'organisation des

⁷ MATTMÜLLER Markus, Pierre Coullery und die Anfänge der Arbeiterbewegung im Kanton Bern, in: *Discordia Concors*, Festgabe Edgar Bonjour, t.2, Basel/Stuttgart, 1968, pp.449-479.

⁸ BIRCHER Silvio, *70 Jahre Freier Aargauer*, Aarau: Verlag AZ Freier Aargauer, 1976, p.18.

typographes. Il s'agit là d'un modèle d'action typique, illustrant parfaitement le double jeu de la politique sociale des patrons.

Cette duplicité se retrouve dans de nombreuses institutions créées ou favorisées par le patronat. Par ailleurs, lors des premières subventions des caisses chômage, la Confédération elle-même appliquera cette stratégie en distribuant son aide financière d'après une grille qui défavorisent nettement les caisses des syndicats.

Quant aux prestations sociales directes, elles s'inscrivent dans la même logique. Ainsi, les maisons ou logements construits et mis à dispositions par les entrepreneurs sont utilisés comme autant de moyens de pression et de contrôle. Certes, les ouvriers dociles profitent d'un logement bon marché, mais ils se trouvent en même temps à la merci du patron. Le roi du tissage, Heinrich Kunz, expliquait sans équivoque aucune que la perte du travail signifiait aussi l'expulsion immédiate de la maison appartenant à l'usine. D'autres patrons gèrent des villages entiers au même titre que des domaines féodaux. Ils contrôlent les appartements et s'immiscent dans la vie privée de «leurs» ouvriers. Un des exemples les plus spectaculaires est représenté par Schönewerd, un village où Carl Franz Bally s'était créé, au cours de la deuxième moitié du 19e siècle, une véritable «famille» industrielle, avec caisses maladie, épargne et retraite⁹. Et s'il est vrai que l'ensemble du village profitait de nombreuses prestations, les ouvriers devaient accepter en même temps un contrôle individuel soutenu, ainsi que les salaires parmi les plus bas de la région. Lorsqu'en 1906 un syndicat tentera de s'y implanter, Bally-fils le détruira immédiatement en utilisant tous les moyens disponibles: mouchards qui dénoncent les sympathisants de la nouvelle organisation, sanctions sévères contre ces derniers -y compris contre les membres de leur famille¹⁰.

Les mêmes caractéristiques sont parfois à l'oeuvre dans le cadre des commissions de fabrique, censées en principe organiser la participation ouvrière à l'intérieur de l'entreprise. Car elles peuvent également servir à la surveillance et à la sélection «négative» des ouvriers. Je me contenterai de mentionner ici l'exemple de la BBC à Baden, où la direction, prenant au mot une revendication syndicale, crée en 1899 une commission de fabrique¹¹. Cependant, cette commission sera organisée en premier lieu pour améliorer le pouvoir de la direction: celle-ci se réserve le droit de nommer la moitié de ses membres, d'en changer les statuts sans consultation préliminaire, de présider les séances et de se faire accompagner par son propre sténographe. Or ce dernier point, en particulier, renvoie à un aspect du quadrillage social «moderne» fortement intéressant, à savoir: garder en main

⁹ SULSER W., "C.F.Bally", in: Schweizer Pioniere der Wirtschaft und Technik 2, Zürich 1955.

¹⁰ GRUNER, op.cit., t.2, p. 578.

¹¹ MÜLLER Christian, Arbeiterbewegung und Unternehmerpolitik in der aufstrebenden Industriestadt. Baden nach der Gründung der Firma Brown Boveri 1891-1914, thèse phil.I Zurich, Baden: Wanner, 1974, pp.106-107.

propre la rédaction du procès verbal ou, en d'autres termes, enregistrer et contrôler les mots et les paroles de l'«adversaire».

3. Les procès d'intimidation

Pour traiter ce problème, je vais tout d'abord revenir à la fameuse affaire Weitling mentionnée précédemment. Dans la nuit du 8 au 9 juin 1843, le Conseiller d'Etat Bluntschli fait donc arrêter Wilhelm Weitling soupçonné par ses écrits d'inciter le peuple à l'émeute. Mais cette inculpation officielle recouvrent d'autres motifs. Il s'agit non seulement de satisfaire les attentes de la diplomatie étrangère -qui se plaint depuis des années des agitations «révolutionnaires» en Suisse¹² -, mais également de lancer un grand procès d'intention dans le but d'intimider et de dénigrer tous ceux qui, radicaux y compris, manifestent un quelconque intérêt pour les idées socialistes¹³. Et c'est avec un certain succès que Bluntschli introduit en Suisse cette pratique de criminalisation de la pensée politique. Mais regardons encore un autre exemple illustrant cette tactique d'intimidation.

Il s'agit en l'occurrence du procès contre Nicolas Wassilieff, le secrétaire de l'Union ouvrière de Berne. En 1893, à la suite d'une émeute (le *Käfigturmkravall*)¹⁴, Wassilieff est condamné à une année de maison de force -une peine réduite à trois mois de prison après appel. Et ceci bien qu'il soit impossible d'apporter la moindre preuve de son implication dans ces incidents. Mais comme ce fut déjà le cas pour le procès contre Weitling, celui-ci ne vise que partiellement le secrétaire de l'Union ouvrière. Dans le collimateur de la justice et des autorités bourgeoises, on trouve aussi bien l'aristocrate bernois Albert Steck -le fondateur du Parti socialiste suisse et membre du Grand conseil- que l'ensemble du mouvement ouvrier bernois. Ce procès d'intention est d'ailleurs accompagné par une violente polémique antisocialiste. Analysant ces événements, Erich Gruner met en évidence qu'il s'agissait d'une «justice de classe» et que la Suisse se trouvait sous un régime de «lutte de classes de haut en bas»¹⁵.

Cette chasse aux sorcières qui utilise le paravent de la justice -certes d'une manière très feutrée et propre à la culture politique helvétique- se poursuit au 20^e siècle. Mentionnons par exemple les interventions de la justice militaire durant la Première guerre mondiale, une période où ses instances confondent la lutte politique contre la presse socialiste avec des cas relevant du droit pénal. A cet égard, le procès contre Ernest Gloor à Lausanne vers la fin de l'année 1918 -juste après la Grève générale- se révèle

¹² VUILLEUMIER Marc, "Frankreich und die Tätigkeit Weitlings und seiner Schüler in der Schweiz (1841-1845)", in: Archiv für Sozialgeschichte 5, 1965, pp.247-271.

¹³ WIRTH, op.cit., pp. 59-61.

¹⁴ FRITZSCHE Bruno, "Der Käfigturmkravall 1893. Destabilisierung im städtischen Wachstumsprozess", Geschichte und Gegenwart, Festgabe Max Silberschmidt, Zürich: Europa-Verlag, 1981, pp.157-178.

¹⁵ GRUNER, op.cit, t.3, pp. 529-536.

particulièrement intéressant¹⁶. Une fois de plus, le souci de la justice ne réside pas en premier lieu dans le respect des droits, mais bien dans une démonstration politique confirmant les préjugés de la droite bourgeoise. Une tendance que l'on constatera à nouveau lors des procès contre les militants de gauche engagés du côté républicain lors de la guerre civile en Espagne. Finalement, on peut encore citer une affaire issue de la Guerre froide. En 1954, André Bonnard, professeur à l'Université de Lausanne, sera accusé d'avoir organisé un service de renseignements au bénéfice des pays de l'Est. Mais comme dans les procédures intentées contre Weitling et Wassilieff, l'inculpation de la justice ne correspond nullement à l'envergure qui est donnée au procès lui-même. Notons cependant que ces quelques cas, aussi spectaculaires soient-ils, ne constituent pas, et de loin, un bilan exhaustif de ces pratiques.

4. Interventions partisans des autorités politiques

En soulevant maintenant le problème du rôle partisan de l'Etat, force est de rappeler tout d'abord que les multiples institutions du système politique suisse assument, dans une large mesure, des fonctions d'arbitre et d'intermédiaire «neutres». Et si les autorités politiques n'agissent sans doute pas uniquement comme agents de la bourgeoisie et du patronat, il faut cependant retenir que dans le domaine des rapports de force sur le marché du travail, elles vont peu à peu s'aligner sur les positions des entrepreneurs. Certes, la loi sur les fabriques de 1877 manifeste encore la volonté d'établir un compromis entre l'ouvrier et le patron, entre le travail et le capital. Mais les réactions aux grèves révèlent en même temps le rôle partisan des autorités politiques.

Les lois et les décrets qui tendent à limiter le champ d'action des ouvriers apparaissent peu après les premiers mouvements de grève. Ainsi, à Bâle en 1872 et à Genève en 1874, des lois spécifiques sont mises en vigueur, de même qu'à Zurich en 1886 lors d'une grève des serruriers. Deux ans plus tard, le Département fédéral de justice et police soutient cette nouvelle législation cantonale. Or, celle-ci touche à une question cruciale: comment et dans quelle mesure les forces de l'ordre doivent-elles intervenir au cas où les grévistes afficheraient une attitude «hostile»? Et qui juge de ce qui peut être considéré comme tel?

Il n'y a pas lieu de développer ici en détail les arguments juridiques de cette matière difficile. Gardons tout simplement en mémoire que la police et la troupe ont plutôt été engagées en faveur des patrons, tandis que la législation devenait de plus en plus répressive à l'égard des grévistes. Les lois bernoise et zurichoise de 1908 promulguent, par exemple, que tout signe «d'hostilité» à l'égard des briseurs de grèves -la plupart du temps des «kroumirs», donc des «professionnels» engagés par le patron- est considéré comme un

¹⁶ VUILLEUMIER Marc, "La grève générale de 1918 à Lausanne; une épisode légendaire: l'arrestation et le procès d'Ernest Gloor", in: Cahier d'histoire du mouvement ouvrier 2, Luasanne: AEHMO, 1985, pp.4-16.

délict officiel exigeant l'intervention immédiate de la police. Ainsi, cette dernière est convoquée en lieu et place du juge et se trouve investie d'une tâche qui ne lui appartient pas. Par contre, les activités des patrons échappent à toute sanction juridique. Ni l'appel aux «kroumirs» ni les listes noires -pourtant des mesures non dépourvues de violence- ne peuvent faire l'objet d'une comparution en justice. Et même si cet aspect est formellement en accord avec une législation qui protège en priorité la propriété privée, il n'en reste pas moins que la pratique juridique et policière manque d'équité sociale. Erich Gruner a consacré un long chapitre à cette problématique. Il conclut en observant qu'il s'agit là d'un aspect de l'histoire suisse particulièrement désagréable.

Toujours à propos de cette histoire des grèves, il convient de rappeler que l'attitude de l'Etat a trouvé un écho favorable dans un discours public souvent très agressif. De plus en plus souvent, les grèves sont perçues comme des actes criminels qui justifient largement les interventions musclées des autorités politiques. En épinglant notamment la propagande pour la Grève générale -présentée par certains militants comme élément central d'une stratégie «révolutionnaire» -, la critique bourgeoise a pu facilement criminaliser les grèves en tant que telles. Cette interprétation a aussi permis de justifier les réactions les plus extrêmes. Carl Hilty, le maître à penser des radicaux et libéraux de 1900, s'est exprimé sans équivoque à ce sujet: «Une grève générale est un crime comparable à l'insurrection; il exige en tant que réponse l'état de siège (l'armée)»¹⁷.

Cependant, ce sont les commentaires des représentants du patronat qui dévoilent le plus clairement les enjeux de cette bataille menée par «ceux d'en haut contre ceux d'en bas». En même temps, on y perçoit particulièrement bien l'amalgame effectué entre grève et acte criminel, entre gréviste et «individu qui cherche à détruire les valeurs profondes de l'humanité». Citons à ce propos les paroles écrites en 1912 par Edouard Sulzer-Ziegler, un des grands chefs du patronat helvétique: «La raison devrait servir à déclarer punissables des tentatives de troubler le mécanisme de la société, et à ce que les instigateurs de troubles de ce genre soient traités comme des malfaiteurs tout-à-fait communs, voire comme des criminels; et ce sera certainement le cas si l'opinion publique est suffisamment instruite par une mauvaise expérience. Mais l'hypnose que provoque le fol enseignement socialiste est aujourd'hui si importante, que plus personne ne s'élève contre de tels criminels; patiemment, on les laisse impunis et l'on ne met pas les coupables devant leur responsabilité. [...] Les grandes oeuvres que l'humanité a inventées et a aménagées pour le bien-être de l'humanité sont mises à l'arrêt par quelques individus brutaux, sans conscience et privés de tout sentiment de responsabilité; on ne s'insurge plus et, au lieu d'agir énergiquement, on reste comme une poule hypnotisée devant le trait de craie et l'on s'incline devant le "droit de grève"»¹⁸.

¹⁷ Politisches Jahrbuch XXI, 1907, p.669.

¹⁸ SULZER-ZIEGLER Eduard, "Streik und Staat", in: Wissen+Leben X, 1912, pp.8-9.

L'Etat ne s'est cependant pas contenté d'une simple législation en matière de grèves. Nous trouvons, dans un contexte comparable, toute une série de lois ou de projets de lois élaborés dans le but d'entraver l'activité des mouvements socialistes. Cette législation débute avec la fameuse «loi muselière» zurichoise du 28 mars 1846, rédigée à seule fin d'interdire le journal du jeune socialiste Treichler. Elle débouchera sur les deux «Lex Häberlin» de 1922 et 1934. Ces projets, présentés en tant que lois sur la sécurité de l'Etat -tous deux rejetés par le peuple- visaient en premier lieu à établir des mesures préventives contre les «délics d'opinion». On pourrait facilement élargir les horizons de cette législation spéciale en citant des exemples comme celui de l'interdiction d'arborer le drapeau rouge, un décret du Conseil d'Etat bernois après les émeutes de 1893. Il ne fait aucun doute que l'ensemble de ces mesures a fortement collaboré à la formation de l'esprit coercitif pratiqué par la police fédérale.

5. Les pièges de la participation au pouvoir

Il est certain que le mouvement ouvrier a trouvé dans les institutions démocratiques suisses -notamment sur le plan communal et cantonal- un lieu favorable, non seulement pour propager ses idées politiques, mais aussi pour recueillir un certain nombre d'expériences dans le domaine de la participation et de la gestion politiques. En participant aux institutions et en assumant des responsabilités dans les administrations publiques, la gauche a parfois réussi à exercer une influence en faveur de la classe ouvrière, notamment en ce qui concerne l'assistance sociale et l'hygiène publique. Cependant, cette participation comportait aussi ses pièges. Je ne veux pas parler ici en premier lieu de «l'embourgeoisement» des représentants ouvriers qui entraînent dans la sociabilité bourgeoise, mais de quelques contradictions propres à des fonctions exécutives particulières.

A partir de la fin du 19^e siècle, quelques socialistes réussissent, ici et là, à briguer un mandat dans une municipalité ou un Conseil d'Etat. En y regardant de plus près, nous constatons que les représentants du mouvement ouvrier ont souvent été placés à la direction de la police. Ce fut le cas par exemple de Joh. Jakob Vogelsanger, premier municipal de gauche à Zurich en 1892, ou d'Oskar Schneeberger, élu en 1917 à l'exécutif de la ville de Berne. Or cette fonction les amène, de façon quasi programmée, à entrer en conflit avec leur propre parti. Responsable du maintien de l'ordre, c'est l'homme du mouvement ouvrier qui doit diriger personnellement la police lors des manifestations ou des grèves. S'il se montre indulgent et modéré, il provoque un tollé dans la presse bourgeoise. Si, au contraire, il engage la police à maintenir sa pratique traditionnelle, il perd la confiance de son parti et de ses électeurs. Dans les deux cas, son profil public «d'homme d'Etat» se dégrade inévitablement.

Le même piège attendait également les premiers Conseillers d'Etat de la gauche, tel un Fritz Thiébaud à Genève (élu en 1897) ou un Eugen Wullschleger à Bâle (1902).

Bien qu'ils ne se soient pas trouvés à la direction du Département de justice et police, ils ont pris position en faveur des interventions contre des mouvements de grève. Cette attitude les a aliéné de leur base, tout en provoquant des dissensions au sein du mouvement ouvrier.

Hanspeter Uster, un homme de gauche élu récemment au Conseil d'Etat de Zoug et qui s'est vu attribué la direction de la police, a fort bien ressenti ce dilemme. Dans une interview, il dit avoir le sentiment de «marcher sur un fil» et de «devenir trop sage».

Observé dans un cadre plus large, on constate que ce type de tension accompagne d'une manière ou d'une autre la gauche au pouvoir. Les municipalités «rouges», par exemple, ont souvent été piégées par les finances publiques: manquant de recettes et boycottées par les banques, elles se sont trouvées forcées de recourir à des mesures impopulaires. Sur le plan fédéral, c'est le socialiste Max Weber qui a subi très durement, de 1952 à 1954, le double jeu que les bourgeois savent si bien organiser autour des finances publiques. Et aujourd'hui, c'est à Otto Stich qu'il incombe de naviguer entre les attaques bourgeoises et les critiques de son parti.

Ces quelques exemples illustrent les difficultés que les représentants de la gauche rencontrent dans les fonctions gouvernementales, et nous montrent bien le côté ambigu de la participation au pouvoir. Dans ce contexte, il me semble important de retenir que cette ambivalence rejaille de façon négative sur l'ensemble de la culture politique de la gauche. Avec pour résultat que les représentants du mouvement ouvrier sont empêchés d'acquiescer la stature d'un véritable homme d'Etat. Assis entre deux chaises, ces hommes portent toujours, comme le disait Robert Grimm à la fin de sa vie, une «chaîne autour d'un pied». Et même lorsque ces personnalités assument leurs tâches de manière exemplaire -et de surcroît en faveur de l'Etat bourgeois- il peuvent encore compter sur l'ironie acerbe de leurs adversaires de classe.

6. Le déclassé culturel du monde ouvrier, de la politique et de la pensée socialistes

Avec ce dernier chapitre, nous entrons dans une sphère très importante du système de quadrillage mis en place pour contrôler le monde ouvrier. Surveiller et punir, travail-discipline-peines, pour reprendre les catégories de Michel Foucault, ont certes leur efficacité en tant qu'éléments centraux du pouvoir coercitif. Mais l'ensemble de ces mesures d'intimidation n'auraient pu, à elles seules, peser d'un tel poids sur la conscience collective sans une profonde intégration dans un imaginaire social cohérent. En d'autres termes, il fallait que cette pratique de surveillance et de tracasseries quotidiennes trouvent des justifications, du sens et une légitimité «honorables». Cette respectabilité, c'est un certain discours culturel qui la fournira en consacrant toutes ces méthodes au nom de la civilisation et de l'humanisme. Pour illustrer ces propos, je livre ici quelques exemples types de ce discours sociolittéraire visant à justifier l'encadrement autoritaire de la classe ouvrière.

Jérémius Gotthelf, dont le Conseiller fédéral Etter disait, dans son fameux message sur la politique culturelle de 1938, qu'il «suffirait déjà, à lui seul, à illustrer notre conception de la nature de l'esprit suisse»¹⁹, fut l'un des premiers écrivains à engager son talent dans la lutte contre le mouvement ouvrier. Dans les années 1846/1847, il publie un roman intitulé «Jakobs, des Handwerksgezellen Wanderungen durch die Schweiz», un ouvrage polémique et grinçant qui s'en prend à toutes les idées et tous les courants socialistes de l'époque²⁰. Le socialisme, ne cesse de répéter l'auteur, vient de l'Empire du mal, et toutes les notions qu'il développe sont profondément diaboliques. Le ton est ainsi donné pour toute une frange de littérateurs helvétiques -sans parler d'un récent président des Etats-Unis. Pour résumer, on peut dire que tous ces écrits ont permis une intégration efficace de la mentalité politique répressive au système des valeurs patriotiques et nationales. Cette image partisane de la classe ouvrière a implicitement déclassé, socialement et politiquement, le mouvement ouvrier.

Par ailleurs, en brandissant l'épouvantail du diable, Gotthelf utilise une pratique sociale très opérante: la stigmatisation. Une façon de qualifier l'adversaire qui a pour but de le dénigrer et qui marquera de nombreuses publications, aussi bien littéraires que philosophiques ou philanthropiques. Prenons, en guise d'exemple, quelques articles du *Journal de la Société vaudoise d'utilité publique* (JSVUP) consacrés à l'alcoolisme. Je ne veux nullement dissimuler ici que ce problème affectait particulièrement la classe ouvrière, mais relever que les chroniqueurs du JSVUP, loin de se contenter d'une recherche des causes de ce fléau, se livrent à des interprétations sociopolitiques qui plongent la culture ouvrière dans une zone d'ombre inquiétante. Ainsi, dans une contribution de l'année 1893, on peut lire les commentaires suivants : «... prenons-y bien garde! L'alcoolisme uni à d'autres causes, serait en train de façonner un prolétariat capable de nous ramener à la barbarie...»²¹ Et quelques années plus tard, un autre auteur constate: «... on a justement remarqué que, à mesure que l'alcoolisme progresse, les grèves se multiplient»²².

Dans ce contexte, le discours sur l'alcoolisme et ses liens avec les grèves et la barbarie est utilisé comme moyen pour déprécier moralement et socialement le mouvement ouvrier; sa logique perverse se répète dans de nombreux textes de l'époque. Par ailleurs, il convient d'être attentif à une autre conséquence de cette pratique. L'histoire sociale récente nous montre en effet que les campagnes contre l'alcoolisme s'en prennent en même temps aux traditionnels bistrots populaires, des lieux de grande importance pour la sociabilité et la

¹⁹ Message du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale concernant les moyens de maintenir et de faire connaître le patrimoine spirituel de la Confédération (9 juillet 1938), FF 1938/II, p. 1015

²⁰ Cf. HOLL Hanns Peter, Gotthelf im Zeitgeflecht, Tübingen: Niemeyer, 1985, ch. IV: "Jakobs, des Handwerksgezellen Wanderungen durch die Schweiz (1846/47), pp. 203-216.

²¹ QUIDORT Charles, "La question de l'alcoolisme", JSVUP 1893, p.87.

²² JSVUP 1895, p.127.

politique du monde ouvrier. Sauver les travailleurs de l'alcoolisme permettait ainsi de leur enlever du même coup leur espace public.

Mais l'exclusion socioculturelle du mouvement ouvrier -car tous ces discours ne visent en fin de compte que ce but- prenaient encore d'autres formes. Edouard Rod, un écrivain Suisse romand très prisé à l'époque, ne néglige pas, pour parvenir à ses fins, l'utilisation de l'analogie pseudo-scientifique. «Dans un organisme intelligent», écrit-il, «le développement de tous les organes a pour objet le développement du cerveau; dans l'organisme social rêvé par les socialistes, le cerveau est sacrifié aux membres inférieurs»²³. D'autres littérateurs poussent plus loin en confondant dénonciation du socialisme et antisémitisme: un mélange inscrit dorénavant dans le discours politique de la droite, et qui aura un grand succès après la Première guerre mondiale. En 1912 déjà, un pasteur de Zurich déclarait: «On voit, en particulier, se développer chez nous la propagande du socialisme international et de la libre pensée agressive. L'élément sémitique, qui a augmenté de 55% depuis 1900, y contribue dans une large part»²⁴.

Finalement, le nationalisme brandi par le bloc bourgeois dans l'entre-deux-guerres porte largement sur cet antisocialisme viscéral. En 1938, en dépit de la Paix du travail et du soutien que le Parti socialiste apporte à l'armée, on peut lire dans la presse les commentaires suivants: «Je ressens la réunion du drapeau national suisse et de la bannière rouge de l'internationale marxiste comme une offense et un mépris à l'égard des sentiments patriotiques»²⁵. Or pour exister, le nationalisme helvétique peut difficilement se définir en fonction d'origines culturelles ou linguistiques. Il avait donc, et a encore toujours, profondément besoin d'une identité négative qui se nourrit, entre autres, de cet antisocialisme viscéral.

Après la Deuxième guerre mondiale, en dépit de l'intégration des syndicats et du Parti socialiste dans le système politique suisse, les valeurs de la culture de la gauche restent bannies au même titre que dans les phases les plus dures de la lutte des classes. La guerre froide et la société de consommation «à l'américaine» des années de haute conjoncture ne feront que renforcer l'imaginaire culturel de l'antisocialisme traditionnel. Sans cette forte sensibilité idéologique, la police fédérale ne se serait jamais lancée dans une surveillance atteignant l'envergure que l'on sait aujourd'hui.

7. En guise de conclusion quelques mots sur le contexte historique

²³ ROD Edouard, *La course à la mort*, Paris: L.Frinzine, 1885, p.199

²⁴ Cit. in KAMIS-MÜLLER Aaron, *Antisemitismus in der Schweiz, 1900-1930*, Zürich: Chronos, p.55.

²⁵ Cit. in Berner Tagwacht 97, 27 avril 1938.

Cette étude porte essentiellement sur la culture politique bourgeoise, et j'ai choisi à dessein d'utiliser diverses approches qui permettent de multiplier les angles de perception. Cette démarche comporte cependant le risque de brouiller les caractères principaux de l'histoire par des éléments qui peuvent sembler anecdotiques, voire dérisoires. C'est pourquoi je voudrais encore souligner que, même si la pratique sociale de cette culture politique émerge le plus souvent de manière éclatée et marginale, elle est néanmoins reliée à un système de valeurs cohérent et à des orientations idéologiques précises. Certes, ceux-ci ne se présentent pas forcément sous la forme d'un discours explicite et bien articulé. Il s'agit plutôt d'une trame fragmentaire, composée d'une quantité de petites références sociales et culturelles qui encadrent la vie quotidienne. Pour être bref, on peut parler d'une mentalité dominante de la Suisse moderne. Et pour mieux la saisir, envisageons rapidement la perspective historique dans laquelle elle s'inscrit.

Comme j'ai essayé de le montrer, cette mentalité est fortement caractérisée par une volonté coercitive dirigée contre le mouvement ouvrier, au moment même où celui-ci fait ses premiers pas dans l'histoire. La société civile des années 40 du 19^e siècle, en quête d'une nouvelle union nationale, affichait déjà clairement cette tendance à l'exclusion du socialisme. Même si ce dernier se trouvait encore, à ce moment-là, dans une interdépendance assez étroite avec le radicalisme, le fer de lance des mouvements progressistes de 1848. Rappelons à ce propos que quelques-uns des chefs du radicalisme suisse, tel un Henri Druey ou un Jacob Stämpfli, avaient la réputation de sympathiser avec le «communisme». Mais cette composante de gauche du radicalisme s'effacera rapidement - ou entrera au Parti socialiste créé en 1888. De ce fait, la culture politique s'orientera plus profondément sur la bourgeoisie conservatrice, voire réactionnaire -tout en favorisant une économie capitaliste en pleine modernisation. Cette bourgeoisie cherchera à opérer une rupture définitive avec le mouvement ouvrier socialiste, confirmant ainsi le principe d'exclusion développé un demi-siècle plus tôt par des hommes du genre Bluntschli. C'est ainsi qu'on entre dans une phase de lutte des classes, un affrontement suscité non seulement par le socialisme révolutionnaire, mais provoqué par une bourgeoisie endurcie qui le mène de «haut en bas». Pour cette bourgeoisie, la Première guerre mondiale sera l'occasion de passer à l'action. En effet, dans l'ambiance d'un patriotisme exalté et d'un militarisme nationaliste, les «compères sans patrie» («*vaterlandslose Gesellen*» comme on appelait les socialistes en langue allemande) ont été définitivement exclus de la culture bourgeoise. Il faut ajouter que ce conflit a représenté -même pour les pays non impliqués dans les actions militaires- une guerre civile larvée contre la classe ouvrière. On la mobilisait, on la disciplinait, on la quadrillait, on la taylorisait et on tentait de la surveiller dans tous ses états -pour autant qu'elle ne soit pas tout simplement sacrifiée au front. Ce qui en résultera du point de vue des perspectives socioculturelles, c'est la perpétuation d'un clivage qui entraînera la décomposition du socialisme en tant que projet alternatif au capitalisme. Le monde ouvrier des pays hautement industrialisés -abstraction faites des étrangers- est

politiquement intégré à l'Etat providence, alors que sa pensée sociale et culturelle reste diffamée. C'est donc par rapport à cette trajectoire historique qu'il faut essayer de comprendre la mentalité coercitive qui a dirigé la surveillance et la mise en fiches de la gauche. Dans ce long périple, la police fédérale n'émerge, finalement, que comme élément emblématique mais sordide de l'administration publique.

Cependant, à cette histoire des contradictions sociales propres à la bourgeoisie et au monde ouvrier, on peut encore ajouter un autre aspect non négligeable. Les sociétés industrialisées et «modernes», qu'elles soient libérales, aristocratiques ou autoritaires, ont porté dès leur début sur un élément d'organisation et de structuration important: l'exclusion. Tout d'abord, ce principe est défini essentiellement par rapport à la propriété privée. Seul le possédant, parce qu'économiquement indépendant, est reconnu en tant que citoyen à part entière, tandis que les autres individus sont mis à l'écart de la société civile. Ce processus va se répercuter de manière différenciée, engendrant d'autres catégories d'exclus comme les femmes et les Juifs, puis, avec l'avènement des Etats nationaux, les étrangers. Ces clivages et ces marginalisations seront encore approfondis avec la diffusion des théories racistes et les attitudes xénophobes particulièrement virulentes depuis la fin du 19e siècle. Au-delà de la société de classes, la civilisation bourgeoise a ainsi créé son propre système de hiérarchie, qui, quant à lui, exige impérativement surveillance et contrôle, quadrillage et enregistrement.